

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1002

Artikel: Marché foncier : éviter la spéculation entre collectivités publiques
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020398>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Eviter la spéculation entre collectivités publiques

(jd) On sait les ravages occasionnés sur le marché foncier par la rareté du terrain constructible, notamment dans les agglomérations: spéculation effrénée, conduisant à des réalisations immobilières hors de portée d'une majorité de la population, avec aujourd'hui cette situation paradoxale d'une demande de logements non satisfaite et une offre excédentaire (villas, appartements de luxe); tertiarisation du centre-ville; entreprises industrielles vacillantes qui cherchent le salut en vendant leurs terrains urbains, quitte à devoir augmenter le salaire de leurs employés pour que ces derniers puissent faire face à des loyers élevés. Bref un beau gâchis qui, s'il répond à une logique financière à court terme, met en danger l'économie générale.

Faut-il que les collectivités publiques se conforment à cette logique lorsque, entre elles, elles se trouvent dans un rapport d'offrant et de demandeur? L'exemple genevois montre que la démarche est tentante. Légitimée par les lois du marché, une commune peut espérer un bon prix d'un bien-fond cédé à une autre commune, au canton ou à un établissement public. Les justifications ne manquent pas face à une affaire juste: lourds investissements à effectuer, dette à amortir. Les Services industriels de Genève sont logés sur une vaste parcelle au centre-ville; ils ont prévu de concentrer leurs activités en zone industrielle, à la périphérie. La vente des terrains au centre doit couvrir une partie du coût du déménagement de l'entreprise. Parmi les acquéreurs intéressés, la ville

de Genève qui prévoit la construction d'une école et le canton, à la recherche de locaux administratifs et de terrains pour des logements sociaux. L'opération peut se conclure au prix du marché. Transaction ponctuelle qui obéit à la logique dominante. Mais cette logique conduit à des effets pervers: les futurs logements construits au centre devront être subventionnés et les Services industriels débourseront le prix fort lorsqu'ils auront à acquérir un terrain public pour un réservoir d'eau ou une station transformatrice d'électricité. Le gagnant d'aujourd'hui sera le perdant de demain.

Esquissons un scénario alternatif. Les collectivités publiques se mettent autour d'une table, dressent l'inventaire de leurs biens immobiliers et de leurs besoins futurs. La négociation peut alors s'engager et s'amorcer les échanges immédiats et à terme, selon un système de crédits et de débits. L'avantage d'un tel scénario? Obliger à une réflexion globale et mettre au premier plan les besoins collectifs, planifier la politique foncière au moment où les terrains disponibles se font rares. Sortir d'une logique financière à court terme qui, en définitive, ne connaît que des perdants. ■

VAUD

Majorité bétonnée

(pi) Nous l'avons déjà dit (DP 988), le découpage du territoire vaudois en trente arrondissements pour l'élection du Grand Conseil est à la fois injuste et démobilisateur: il favorise éhontément la majorité en place et empêche les petites formations d'obtenir des sièges ailleurs que dans les villes ou en dehors de leurs fiefs.

Or le député Louis-Marius Rochat a posé au Conseil d'Etat une question dans laquelle il demande à l'exécutif s'il a l'intention de remédier à cette situation, également dans le but de renforcer la représentation de l'arrière-pays. On imagine la réponse. Après quelques explications pseudo-historiques sur le

système en place, qui ne le justifient en rien, le Conseil d'Etat conclut en disant qu'il «n'a pas l'intention de modifier le système actuel en cours de cette législature».

Si cette décision est compréhensible — la majorité ne veut pas changer un système qui la fait gagner à tous les coups — elle n'en est pas moins regrettable. Et les beaux discours sur le désintéret des citoyens pour la chose publique tomberont encore plus à plat: en privant les électeurs et les électrices d'un véritable enjeu sur la majeure partie du territoire, on ne les encourage certes pas à aller voter. ■

ÉCHOS DES MÉDIAS

Depuis le début de juillet *Le Journal de Genève* et *La Gazette de Lausanne* bénéficient d'une nouvelle rotative. Davantage de couleur, meilleure qualité d'impression et format légèrement réduit du journal.

Suppression de la revue de presse du *Teletext* (page 438) en raison du manque d'intérêt tant des éditeurs que des lecteurs. La presse semble ignorer l'usage des médias électroniques.

Disparition pour des raisons financières du journal féminin alémanique *Zeitspiegel Frau*. Fondé en 1919 comme *Schweizer Frauenblatt*, il a épuisé la patience de plusieurs éditeurs qui y ont perdu de l'argent. Malgré son caractère d'organe officiel d'organisations féminines importantes, il n'a jamais recueilli suffisamment d'abonnements ni de publicité. Son sort ressemble à celui de la presse partisane.

La télévision bilingue *EBC* (allemand-anglais) de Zurich a cessé d'émettre le 29 juin. La dernière émission a permis de constater que le goût du risque ne semble pas animer les Helvètes détenant le pouvoir financier. Quelques millions perdus suffisent à affirmer qu'une idée est prématurée. D'autres se chargeront peut-être de réussir.

Rythme estival

Comme chaque été, DP ralentit son rythme de publication. Les prochains numéros sortiront donc aux dates suivantes:

DP 1003	26 juillet
DP 1004	16 août
DP 1005	30 août